



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

soins et maintien à domicile

Question écrite n° 115789

Texte de la question

À la suite de la publication du manifeste intitulé « pour un droit fondamental de vivre à domicile » réalisé à l'initiative de l'Union nationale de l'aide, des soins et des services aux domiciles, M. Dino Cinieri demande à M. le ministre délégué à la sécurité sociale, aux personnes âgées, aux personnes handicapées et à la famille de bien vouloir lui préciser la position de son ministère quant à la proposition relative à l'élaboration d'une loi-cadre instituant le droit fondamental d'être aidé, accompagné et soigné à domicile.

Données clés

Auteur : [M. Dino Cinieri](#)

Circonscription : Loire (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 115789

Rubrique : Personnes âgées

Ministère interrogé : sécurité sociale, personnes âgées, personnes handicapées et famille

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 janvier 2007, page 509